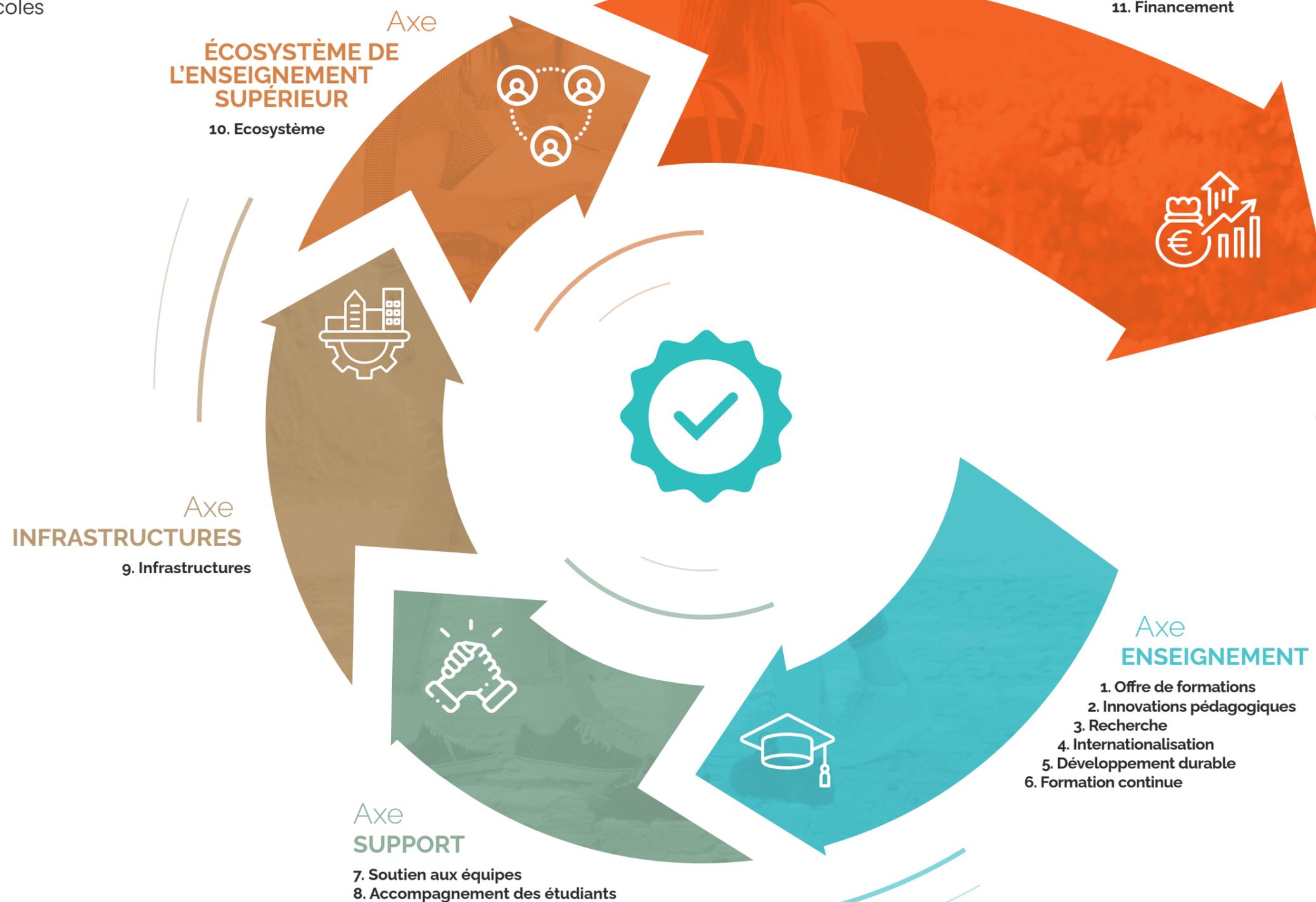


MÉMO-RANDUM 2024

Conseil Interréseaux de Concertation
des Hautes Écoles

Les 11 priorités
pour les
HAUTES ÉCOLES
se déploient
au travers
de 5 axes



Un enseignement en Haute École en phase avec l'évolution sociale

Les demandes relatives aux 11 priorités

Le **CICHE** se tient à la disposition des acteurs politiques pour toute rencontre et prise d'avis.



Priorité 1 **OFFRE DE FORMATIONS**

- » Revoir le processus d'octroi des habilitations pour une plus grande réactivité
- » Maintenir le rôle de l'ARES dans la régulation de l'offre de formation
- » Evaluer l'obligation de codiplômation
- » Promouvoir et soutenir financièrement les formations menant aux métiers en pénurie

> page 12



Priorité 2 **INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES**

- » Questionner les dispositifs d'enseignement et d'évaluation
- » Faire évoluer les rythmes académiques en conséquence
- » Soutenir et encourager l'enseignement en alternance
- » Investir dans les équipements de pointe et renforcer les accords avec les Centres de compétence (CDC) et des Centres de technologies avancées (CTA)

> page 15



Priorité 3 **RECHERCHE**

- » Financer structurellement la coordination de la recherche
- » Appliquer la récupération et l'exonération du pré-compte professionnel
- » Reconnaître la mission d'enseignant-chercheur
- » Augmenter les moyens consacrés à la recherche en Haute École

> page 20



Priorité 4 **INTERNATIONALISATION**

- » Financer structurellement la coordination des relations internationales
- » Défendre la simplification administrative dans la gestion des programmes et des mobilités
- » Encourager la participation des Hautes Écoles au sein des alliances européennes

> page 22



Priorité 5 **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- » Soutenir et intégrer les stratégies de transition écologique et sociale dans les formations
- » Accompagner et former les enseignants à ces dimensions
- » Soutenir le développement de la recherche appliquée dans le domaine du développement durable

> page 24



Priorité 6 **FORMATION CONTINUE**

- » Augmenter les moyens dévolus à l'organisation de la formation continue
- » Financer structurellement des postes de conseiller pédagogique
- » Réserver l'obligation d'obtention du CAPAES à la nomination
- » Prévoir des moyens pour la formation des membres du personnel administratif

> page 26



Priorité 7 **SOUTIEN AUX ÉQUIPES**

- » Élargir la reconnaissance de l'expérience professionnelle à 10 ans en ce compris pour le personnel administratif
- » Simplifier les rapports demandés pour la justification des subsides dans un rapport de confiance entre le Gouvernement et les Hautes Écoles
- » Reconnaître et financer d'autres missions comme, e.a., celle dédiée à la coordination des relations internationales

> page 28



Priorité 8 **ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS**

- » Laisser aux Hautes Écoles une réelle autonomie dans la gestion des subsides sociaux
- » Revoir les règles en vigueur en matière d'accès aux allocations d'études

> page 30



Priorité 9 **INFRASTRUCTURES**

- » Créer un mécanisme structurel de financement des bâtiments des Hautes Écoles et mettre à disposition des moyens à la hauteur du défi

> page 32



Priorité 10 **ÉCOSYSTÈME**

- » Soutenir le fonctionnement de l'ARES et conforter la place des Hautes Écoles au sein de la structure
- » Maintenir les moyens des Pôles académiques
- » Dans le futur modèle d'assurance qualité, rejeter tout classement ou toute évaluation certificative

> page 34



Priorité 11 **FINANCEMENT**

- » Réinvestir en Haute École afin de pouvoir maintenir la qualité de son enseignement
- » Assurer une juste intervention financière et compenser financièrement les politiques nouvelles
- » Réfléchir à la régulation des flux de population étudiante

> page 36